

DEPARTEMENT
des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Arrondissement d'AIX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE
DU MERCREDI 10 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le hall d'accueil du Centre Hospitalier du Pays Salonais, avenue Julien Fabre, à Salon-de-Provence sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Motion relative au financement nécessaire à la reconstruction du Centre Hospitalier du Pays Salonais

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, M. VERAN, Mme SOURD, M. CARUSO, Mme GOMEZ-NAL, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. LEVEQUE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. ALVISI, M. MOFREDJ, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, Mme MERCIER, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, Mme BOUSQUET-FABRE, M. YAHIATNI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, M. HAKKAR, M. CALENDINI, Mme HAENSLER, M. CAPTIER

POUVOIRS:

M. BLANCHARD (donne pouvoir à M. MOFREDJ), Mme PIVERT (donne pouvoir à Mme SOURD), Mme BOSSHARTT (donne pouvoir à M. STEINBACH), M. BOUCHER (donne pouvoir à M. LEVEQUDE), M. DECOUTURE (donne pouvoir à M. DIAZ), Mme CASORLA (donne pouvoir à Mme VIVILLE), Mme FOPPOLO-AILLAUD (donne pouvoir à Mme ARAVECCHIA)

EXCUSES:

A - Le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

RAPPORTEUR : Monsieur Nicolas ISNARD

1 - MORION N°001 : FINANCES : Motion relative au financement nécessaire à la reconstruction du Centre Hospitalier du Pays Salonais

NI/FV/CA

9.1

Cabinet du Maire

Motion relative au financement nécessaire à la reconstruction du Centre Hospitalier du Pays Salonais

Construit en 1903, le Centre Hospitalier du Pays Salonais est, depuis plusieurs années et malgré l'implication de ses équipes, vieillissant, saturé, et à bien des égards obsolète. Face à la complexité de réhabiliter et d'étendre l'hôpital sur son site actuel, l'avenir du Centre Hospitalier passe par sa reconstruction.

Sur la table depuis 1997, ce projet est majeur pour les quelque 223 000 habitants qui forment le bassin sanitaire du Pays Salonais. La crise sanitaire a, de surcroît, accentué l'urgence à investir dans la reconstruction de l'hôpital.

En 2021, pour la première fois, l'État s'est engagé dans cette opération en annonçant un soutien de 78 millions d'euros à ce projet dans le cadre du Ségur de la santé, porté ensuite à 98 millions d'euros. Depuis, les autres financeurs que sont la Région, la Métropole, le Département et le Centre Hospitalier (via un emprunt et la vente de foncier) ont fait connaître leur participation permettant de rassembler à ce jour 160 millions d'euros sur les 167 nécessaires à la reconstruction.

Le plan définitif de financement, ultime étape avant le début de la phase opérationnelle du projet, doit être validé, le jeudi 11 mai 2023, par le Comité Régional d'Investissement de l'Agence Régionale de Santé. Afin de boucler le plan de financement nécessaire à la reconstruction, la Ville de Salon-de-Provence s'engage, par la présente, à participer au financement de la reconstruction du Centre Hospitalier du Pays Salonais, à concurrence de sept millions d'euros.

En conséquence de quoi, le budget prévisionnel de reconstruction du Centre Hospitalier du Pays Salonais s'établira comme suit :

- État : 98 millions d'euros
- Centre Hospitalier du Pays Salonais : 23 millions d'euros
- Vente de foncier : 17 millions d'euros
- Métropole Aix-Marseille : 10 millions d'euros
- Ville de Salon-de-Provence : 7 millions d'euros
- Région Sud : 6 millions d'euros
- Département des Bouches-du-Rhône : 6 millions d'euros

Au vu de cet exposé, compte tenu de l'importance capitale de ce projet pour les habitants de Salon et sa région et au vu de l'imminence de la réunion du Comité Régional d'Investissement de l'Agence Régionale de Santé prévue le 11 mai 2023,

le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager la Ville, à concurrence de sept millions d'euros, dans le plan de financement permettant la reconstruction du Centre Hospitalier du Pays Salonais.

UNANIMITE

POUR : 41

ABSTENTION : 00

CONTRE : 01 M. HAKKAR Samir

NE PREND PAS PART : 00

RAPPORTEUR : Monsieur Nicolas ISNARD

2 - MOTION N°002 : FINANCES : Motion relative à l'avenir du site actuel du Centre Hospitalier du Pays Salonais

NI/FV/CA

9.1

Cabinet du Maire

Motion relative à l'avenir du site actuel du Centre Hospitalier du Pays Salonais

Le Centre Hospitalier du Pays Salonais est actuellement concerné par un projet de reconstruction qui sera validé par le Comité régional d'investissement de l'Agence Régionale de Santé prévu le 11 mai prochain.

Cette reconstruction aura lieu sur un terrain acheté par vingt communes du Pays Salonais, grâce à une participation calculée sur la base de 10 € par habitant. Ce terrain est situé au lieu-dit des Gabins, à l'ouest de la commune.

Par conséquent, l'emplacement actuel du Centre Hospitalier sera libéré de toute occupation, exception faite du bâtiment consacré à la gérontologie. La vente de ce foncier, actuellement propriété de l'hôpital, est intégrée dans le plan de financement pour la reconstruction.

L'emplacement actuel avait été choisi au début du XXe siècle par une commission municipale spéciale réunie de 1900 à 1901. Situé sur le prolongement du boulevard Frédéric Mistral et adossé à la butte de Saint-Léon, ce terrain parfaitement adapté a permis la construction du Pavillon 1903 encore utilisé à ce jour. Par la suite, de nombreux agrandissements ont été engagés : la construction du Pavillon annexe Anne Dauphin en 1938, d'un pavillon administratif en 1955 puis d'une maternité en 1956, du Pavillon Laurent Arnoux en 1975 suivi de l'école d'infirmières en 1979, d'un plateau technique dénommé Paul Bourret en 1992 et enfin le Pôle Mère-enfant en 1997.

Cet ensemble immobilier s'étend sur une superficie de quatre hectares. Son emplacement idéal en plein cœur du centre-ville, à proximité de l'espace naturel de la Pinède Saint-Léon et à la jonction de plusieurs quartiers, devra faire l'objet d'une reconversion au lendemain du déménagement des services hospitaliers. Or, en l'état actuel, les choix ne relèveront pas de la commune qui n'en est pas propriétaire.

Afin de maîtriser cette reconversion et l'avenir de ce site, la commune peut être accompagnée par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, chargé d'accompagner les collectivités territoriales par le rachat de terrains, le temps nécessaire à la préparation des projets qui pourront ainsi être ultérieurement définis par le Conseil Municipal.

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du futur déménagement du Centre Hospitalier après sa reconstruction sur le terrain dit des Gabins à l'ouest de la commune.

AFFIRME solennellement l'importance que représente le site du Centre Hospitalier actuel pour le développement de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les échanges préalables à la saisine de l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur afin que la commune puisse maîtriser pleinement le devenir de ce site.

UNANIMITE

POUR : 41

ABSTENTION : 01 M. HAKKAR Samir

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

FIN DE SEANCE A 20 H 00